

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Septembre

LE MAINTIEN DE LA PAIX

C'est en vain que quelques journaux anglais continuent à exercer une ironie qu'ils s'efforcent de rendre piquante, au sujet de la prochaine venue de la flotte russe à Toulon et que la *Pall Mall Gazette*, par exemple, avec un bon goût plus que douteux, compare la France « à une dame qui a été longtemps sans trouver d'admirateur et se demande si la visite des Russes n'aura pas pour complément un appel à la bourse ».

D'autres journaux d'outre-Manche, malgré le peu d'enthousiasme que leur inspire, et pour cause, le rapprochement intervenu entre la France et la Russie, apprécient la situation d'une manière plus sérieuse et plus conforme à la vérité. « On ne peut s'étonner, dit le *Daily News*, que la France veuille prouver au monde qu'elle possède une amie vraie et puissante. Ce n'est pas avec un sentiment hostile à l'égard d'autres Etats que la France souhaite la bienvenue à la Russie, la France n'a aucune raison de provoquer une guerre. »

Rien n'est plus vrai ; comme nous l'avons souvent répété, le vœu de la France, c'est la paix, et c'est le maintien de la paix qu'aussi bien que la Russie elle cherche avant tout, dans l'alliance dont elle va saluer, une fois de plus à Toulon, avec une joie patriotique, la confirmation éclatante.

S'il en fallait une preuve nouvelle, nous la trouverions dans les élections des 20 août et 3 septembre ; est-il un seul endroit où elles aient donné lieu à des démonstrations belliqueuses, et, dans plus d'un département sous une forme ou sous une autre, lorsqu'on demandait aux futurs députés de voter soit la réduction du service militaire à deux ans, soit la diminution des dépenses et la réduction des charges publiques, ces vœux ne contenaient-ils pas plus ou moins explicitement la condamnation de toute politique pouvant conduire à la guerre ?

Qu'on ne s'y trompe pas, la paix, c'est le désir le plus cher de la France ; mais cette paix, notre nation ne la comprend qu'avec la dignité qui s'impose à un peuple, grand ou petit, comme le premier des devoirs, car sans cela, il n'y a plus que sujétion et abaissement à courte échéance ; cette paix, c'est la paix avec l'honneur.

Or, une telle paix, la seule, nous le répétons, qui puisse convenir à la France, croit-on que, si notre pays était absolument isolé et maintenu par la jalousie des uns et par l'hostilité des autres en dehors du concert européen, nous pourrions en être assurés bien longtemps ?

Croit-on aussi que notre amour-propre national, si les circonstances ne le mettaient à même de les dédaigner, pût supporter bien longtemps des excitations semblables à celles qui viennent de se produire sur notre frontière ?

Croit-on enfin que « ce glaive allemand » qui nous a été représenté comme étant l'*alpha* et l'*omega* de la paix européenne, n'eût pu éprouver une tentation plus vivée de nous faire connaître son tranchant célébré par le bourgmestre de Carlsruhe, si pour empêcher de donner suite à une telle fantaisie, il n'y avait de l'autre côté de la Vistule une source d'objections d'un caractère vraiment suggestif ?

En résumé, l'alliance franco-russe est à la fois un obstacle puissant et un frein salutaire ; on a beau vouloir le nier, au fond, l'on sait fort bien à quoi s'en tenir, et comme sous certains dehors exhubérants et mouvementés, on ne manque ni d'esprit de calcul, ni même de réflexion, il y a de grandes chances pour que la paix soit maintenue.

Que l'Allemagne préférât tenir la France à sa discrétion, ce qui eût été plus ou moins le cas, si la triple alliance eût régné en Europe en maîtresse toute puissante, cela se conçoit fort bien.

Mais que tel pût être l'idéal de la France et même de l'Europe, qui pourrait le croire ?

En tout cas, mieux vaut être deux à vou-

loir la paix que d'être tout seul à la solliciter. C'est ce que comprend fort bien l'opinion et c'est là surtout ce qui, aux fêtes de Toulon de Paris et de toute la France, déterminera une manifestation aussi vivée que légitime, de sympathie et d'enthousiasme.

J. QUERCYTAÏN.

Le Ministère et la nouvelle Chambre

Un correspondant du *Gaulois* a interviewé M. Lockroy, actuellement sur les bords du lac de Genève :

— Es-il vrai, monsieur le député, que vous vous proposiez de déposer à la Chambre, dès la rentrée, une proposition de loi tendant au rétablissement du scrutin de liste ?

— Absolument, mais ce n'est pas le seul projet que j'entends déposer, il y en a encore deux autres non moins importants.

— Peut-on savoir lesquels ?

— La révision et l'amnistie. Mon but, je puis bien vous le dire, est d'obliger le gouvernement, dès le début de la session, à déterminer nettement le rôle qu'il entend jouer. Si M. Dupuy montre qu'il veut gouverner à droite, eh ! bien, nous serons l'opposition ; si, au contraire, il prouve que son intention est de gouverner à gauche, alors nous serons le gouvernement.

— Voilà qui est net, mais pourrais-je savoir quelle est votre opinion personnelle à l'égard de M. Dupuy ? Quelle attitude pensez-vous qu'il prendra dans la discussion de ces trois projets de loi ?

— Je crois que le gouvernement combattra énergiquement le scrutin de liste et la révision, j'ignore l'attitude qu'il prendra sur la question d'amnistie.

— Et la Chambre ?

— Je suis convaincu que la majorité nous donnera gain de cause sur les trois points.

— Il y a donc d'ores et déjà une majorité et, selon vous, elle serait plutôt radicale ?

— D'après le pointage très sérieux que j'ai fait et d'après la connaissance que j'ai des programmes, nous pouvons compter sur 220 à 240 voix pour la défense de nos idées.

— Mais cela ne fait pas une majorité.

— Non, mais cela est suffisant pour entraîner un bon nombre de députés, c'est toujours l'histoire des moutons de Panurge.

— Soit, le ministère sera renversé sur l'une ou l'autre question ; qui prendra la succession ?

— Mais, naturellement, les ministres seront

choisis parmi ceux qui auront pris part à la discussion et auront gain de cause devant la Chambre. Vous dire des noms comme vous semblez m'y inviter, c'est chose difficile ici, on ne pourra y songer qu'une fois la Chambre réunie. Le petit jeu des combinaisons ministérielles est toujours un peu enfantin. Ce que je puis vous dire, c'est que je crois volontiers aux chances de M. Goblet, qui pourrait conserver certains ministres comme M. Peytral.

La rentrée des Chambres

Du *Figaro* :

On s'occupe beaucoup dans le monde politique des incidents qui peuvent marquer la rentrée des Chambres.

D'après nos renseignements, voici les projets des membres du cabinet actuel :

Il est évident que le programme politique du ministre des finances ou du ministre de l'agriculture diffère sur un très grand nombre de points de celui de M. le président du conseil.

Mais, ainsi que le déclarent les amis de M. Peytral, le cabinet n'en tient pas moins à se présenter en entier devant la Chambre, quitte à subir plus tard une défaite commune dont les uns et les autres chercheront ensuite à profiter en évinçant plusieurs collègues actuels.

Ce n'est, d'ailleurs, qu'à la fin d'octobre que M. Ch. Dupuy soumettra sa déclaration au conseil.

INFORMATIONS

LES FÊTES FRANCO-RUSSES

A Saint-Petersbourg

Le Comité du bureau exécutif des fêtes franco-russes a reçu de la presse russe de Pétersbourg la dépêche suivante :

« La presse de Saint-Petersbourg, vivement reconnaissante à la presse française de la chaude amitié que cette dernière témoigne à la Russie à l'occasion de la visite de l'escadre russe à Toulon, exprime à ses confrères français ses chaleureuses et sincères sympathies et se déclare heureuse de pouvoir affirmer de nouveau, comme aux jours inoubliables de Cronstadt, ses sentiments fraternels envers la grande nation française et son excellente presse. Vive la France ! »

(Suivent les noms de vingt-deux journaux.)

— C'est bien ennuyeux. Tiens, tu es toute pâle.

— Un peu de migraine.

— Tu es bien heureuse de pouvoir sortir avec la migraine, moi, je ne peux pas.

— J'ai quelque chose à te dire, commença nettement Gertrude, décidée à abrégier le verbiage enfantin de la créole.

Liane se mit à rire.

— Mon Dieu ! quelle mine grave tu as pour me dire cela.

— C'est qu'en effet, c'est un entretien grave que je vais avoir avec toi, Liane. Je te prie donc de m'écouter non seulement avec toute ton attention, mais encore avec tout ton cœur, car le bonheur de ta vie dépend, je crois, de la réponse que tu vas me faire.

Liane regarda la jeune fille avec étonnement. Elle était impressionnée malgré elle par la façon de parler de sa compagne.

— Ton cœur est-il libre ! Liane.

Elle s'accouda sur le bras de la chaise longue, laissa tomber son éventail, et croisant ses deux mains sur ses genoux.

— Tu viens de la part de Pierre, dit-elle tranquillement.

— Oui.

Gertrude détourna les yeux.

— Bon : continue.

— Il l'a chargé...

— Il m'a chargé de venir te faire l'aveu de son amour.

— Et tu as accepté ?

— Evidemment puisque me voici.

Si Gertrude n'avait pas évité de regarder Lia-

ne, elle aurait remarqué le sourire qui errait sur les lèvres de la comtesse : en tous cas, elle eût reconnu dans les yeux de Liane une surprise profonde.

— Allons ! parle ! dit-elle.

— Pierre n'a qu'un espoir, continua Gertrude, t'épouser. Puisque tu as le cœur libre, rien n'empêche donc que tu deviennes sa femme.

— Qui sait ?...

— Je te plaindrais du fond de mon cœur, Liane, si tu ne comprenais pas le bonheur que tu auras à devenir la femme d'un grand artiste tel que Pierre. Tu n'as peut-être pas réfléchi à cela : je ne parle même plus de cet amour pur et partagé. Mais guider le choix de ses travaux, l'aider dans ses heures pénibles, comme un artiste en a toujours dans sa vie, mais être à la fois sa compagne et son amie, partager ses fatigues, ses angoisses, ses espérances ou ses triomphes ? Tu ne comprends donc pas qu'il n'y a pas pour une femme un lot plus noble, plus élevé ? Je te le répète, Liane, je te plaindrais sincèrement si tu ne comprenais pas combien un pareil sort est beau.

— Sais-tu, ma chère Gertrude, que tu parles de Pierre avec une chaleur qui m'étonne ?

Gertrude devint très confuse. Elle eut peur d'avoir trahi son secret.

Mais Liane reprit, en apparence très indifférente à ce qu'elle venait de dire :

— Nous nous écartons du sujet, chère amie. Tu t'es donné beaucoup de mal pour plaider une cause gagnée d'avance. Je ne te dirai pas que j'aime Pierre d'un amour entier et exclusif comme celui que tu viens de me peindre, mais à coup sûr, je l'aime... sans qualificatif. Il l'a prié d'é-

tre son interprète auprès de moi et de me demander ma main pour lui. Soit. Tu peux lui répondre que ton ambassade a réussi et que je lui accorde ma main.

Gertrude sentit les larmes monter de son cœur à ses yeux. Elle les retint courageusement. Son œuvre était terminée.

Elle se leva.

En ce moment, on sonna à la porte d'entrée.

— Reste donc, Gertrude, dit Liane, j'ai donné l'ordre qu'on ne reçoit personne aujourd'hui. Tu vois qu'...

Cependant le bruit d'une discussion montait du vestibule de l'hôtel au premier étage, où se trouvait le boudoir de Liane.

— Qu'est-ce donc, demanda Liane un peu étonnée.

Le bruit se rapprochait. Des pas d'hommes résonnèrent dans l'escalier, mêlés à la discussion qui continuait. Puis, enfin, on entendit le valet de chambre dire :

— Monsieur ne passera pas ! Mme la comtesse a ordonné...

Pour toute réponse, le nouveau venu saisit le valet de chambre au milieu du corps et le jeta de côté comme un objet gênant dont on se débarrasse lestement. La porte s'ouvrit et Gertrude vit entrer un homme très jeune, très beau, blond, qui s'inclina respectueusement devant Liane en disant :

— C'est moi, Mme la comtesse. Est-ce que vous ne m'attendiez pas.

Mme Arcos devint très pâle et fit un pas en arrière. Puis se tournant vers Gertrude :

— Laisse-moi, balbutia-t-elle.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 34

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

XV

SIR ROLLAND

Un autre fait non moins positif, c'est qu'en quittant la Hollande, elle avait fait un petit voyage à l'étranger.

Elle demeurait rue du Monceau, dans un de ces nouveaux quartiers qui avoisinent le boulevard Malesherbes. La comtesse Arcos avait retenu là un petit hôtel fort élégant, où elle comptait donner des fêtes dès que son deuil serait terminé.

La créole, en devenant Parisienne, avait gardé toutes ses habitudes de la Nouvelle-Orléans. Elle était étendue sur une chaise longue, dans son boudoir, en train de jouer paresseusement avec un éventail, quand on introduisit Gertrude auprès d'elle.

— Ah ! c'est toi, dit-elle sans se déranger. Tu es gentille d'être venue. Tu passeras la journée avec moi et je te garde à dîner.

— C'est impossible, ma chère Liane. Tu oublies que je ne suis pas libre. Il faut que je rentre à la maison.

A Paris

Le Comité de la presse parisienne a déjà reçu à titre de souscription aux fêtes franco-russes, la somme de 23,343 fr. 65 centimes.

Les diverses commissions des fêtes franco-russes se sont réunies au Grand-Hôtel, et ont examiné les diverses propositions, devis et projets qui leur ont été soumis.

Un grand nombre de négociants en vins, liqueurs et denrées alimentaires ont adressé des offres de fournitures gratuites pour le grand banquet du Champ-de-Mars.

L'Association tonkinoise a résolu d'offrir aux officiers russes une œuvre d'art. De son côté, la Fédération des anciens combattants de 1870-1871 fera présent aux marins russes d'un drapeau à deux faces, d'un côté français, de l'autre russe, et qui porterait cette inscription : « Souvenir des anciens combattants de 1870-1871 et des anciens combattants de France » ; au-dessous, la date du jour où il sera remis.

La Société d'encouragement de l'escrime et la Société d'escrime à l'épée de Paris, organisent de concert une grande séance d'armes, à laquelle prendront part les tireurs militaires et civils les plus réputés, en l'honneur des marins russes.

A Toulon

Le Conseil municipal de Toulon s'est réuni en commission plénière de fêtes.

Le maire a fait connaître qu'il avait reçu un télégramme du Conseil municipal d'Arcangue (Basses-Pyrénées), annonçant que l'assemblée communale de cette localité avait voté une somme de 10 francs pour les fêtes de Toulon.

La commission a décidé de faire une commande de 10,000 médailles commémoratives pour être distribuées à l'équipage des russes.

L'arrivée à Toulon

M. le baron de Mohrenheim a conféré hier avec M. Develle, ministre des affaires étrangères.

L'ambassadeur de Russie a communiqué à M. Develle la teneur des instructions envoyées de Saint-Petersbourg relativement au séjour des marins russes en France.

Pour les détails, M. de Mohrenheim devra s'entendre avec l'amiral Avelane et le gouvernement français.

L'escadre russe arrivera très probablement le 14 octobre. Les marins russes séjourneront en France pendant seize jours.

Rappelons à ce sujet que lors de leur visite, les marins français sont restés une quinzaine de jours en Russie.

Les officiers russes

St-Petersbourg, 19 septembre.

Dans les cercles diplomatiques on dit que le séjour de l'escadre à Toulon durera une dizaine de jours environ. Le ministre de la marine a autorisé l'amiral Avelane à permettre à tous les officiers de son escadre de se rendre à Paris. Toutefois, pour que le service ne souffre pas de leur absence, ils viendront par groupe, se remplaçant alternativement. L'amiral Avelane sera suivi par son état-major dans tous ses déplacements.

La santé du Czar

Vienne, 19 septembre.

On mande de Copenhague que l'Empereur de Russie est forcé, depuis quelques jours, de garder la chambre par suite d'un refroidissement.

Les Consuls Russes en France

Saint-Petersbourg, 19 septembre.

Par ordre de l'Empereur, des modifications importantes sont apportées dans les consuls russes.

En France, où il n'existe que trois consuls généraux, Paris, Marseille et Bordeaux, on va en créer deux nouveaux : au Havre et à Rouen.

Le vice-consulat de Cherbourg sera érigé en consulat. Par contre, désormais, les affaires des consuls de Villefranche et de Menton ressortiront au consulat de Nice.

Il est décidé, enfin, que les fonctions de consul ne pourront plus être exercées que par des sujets russes.

Le drapeau de la marine russe

Un journal du matin a raconté comment le drapeau de la marine russe diffère du drapeau impérial jaune avec l'aigle à deux têtes.

En effet, le pavillon de la marine russe est bleu, avec une croix blanche en travers.

Mais on ignore généralement l'origine de ce drapeau spécial. C'est le czar Pierre-le-Grand, fondateur de la marine russe, qui l'a adopté à son retour du voyage qu'il avait entrepris dans l'Europe occidentale.

Désireux de se rendre compte de visu de la puissance maritime des peuples navigateurs, Pierre I^{er} s'était rendu en Hollande, où il resta plusieurs mois dans une petite ville de la Hollande septentrionale, à Zaandam, près d'Amsterdam. Il y était incognito, et travaillait comme

ouvrier, chez un constructeur de navires. La petite maisonnette qu'il habitait existe encore et constitue à peu près le seul monument historique de la petite ville hollandaise.

C'est à Zaandam que Pierre I^{er} fit la connaissance d'un ouvrier nommé Nicolas Cruys, qui travaillait avec lui dans le même chantier. Frappé par l'intelligence et l'habileté de Cruys, le czar offrit à celui-ci, lors de son départ pour la Russie, de l'accompagner là-bas. Cruys accepta et c'est d'après ses plans que furent construits les premiers bâtiments de la marine russe.

La France et le Siam

Le dernier courrier d'Extrême-Orient a apporté des renseignements complets sur l'entrée de vive force de nos canonnières dans le Ménam. Le ministère a reçu le rapport du capitaine de frégate Bory sur ce joli fait d'armes. La conclusion du document communiqué par le ministère de la marine mérité d'être citée entièrement :

Tout le monde a fait son devoir et bravement, même ceux qui, comme le paisible équipage du *J.-B. Say*, se sont trouvés, par suite d'un guet-apens, appelés à prendre part malgré eux à une action militaire accomplie en violation du droit des gens.

Parmi ceux qui n'appartenaient pas à la marine de guerre, il faut signaler aussi et surtout le capitaine au long cours Gicquel, des Messageries fluviales de Cochinchine, qui s'est mis spontanément à la disposition du commandant Bory, pour l'aider de sa connaissance pratique du Ménam. Il n'a pas quitté la passerelle de l'*Inconstant* pendant toute l'action et a montré un sang-froid et un coup d'œil imperturbables.

On sait l'effet produit sur le gouvernement du Siam par ce brillant fait d'armes.

C'est incontestablement à l'audace dont nos bâtiments ont fait preuve, aux pertes qu'ils ont infligées à l'ennemi et au découragement qu'ils ont semé parmi les conseillers du roi, qu'il faut attribuer le dénouement rapide d'une situation qui menaçait de s'éterniser.

Les finances italiennes

La *Gazette de la Croix* dit : « Bien que ce soit incroyable, le gouvernement italien a décidé de percevoir en or les droits de douane. Ainsi disparaissent les avantages du traité* de commerce italo-allemand, majorant les droits de 12 0/0. »

Le *National Zeitung* conjure l'Allemagne et l'Angleterre d'empêcher la débâcle des finances de l'Italie, à laquelle travaille la France. La puissance financière de l'Allemagne est-elle donc tellement affaiblie qu'elle ne peut pas réagir ?

Le *National Zeitung* déplore la majoration des tarifs douaniers de 12 0/0 par suite des paiements exigés en or.

Le *Tageblatt* réclame une intervention énergique, afin de sauver le crédit de l'Italie, car du moment où l'Italie est hors d'état de faire honneur à ses engagements, sa situation dans la triple alliance est compromise et la triple alliance elle-même est en péril.

Il faut donc faire l'impossible, dit le *Tageblatt*, pour sauver notre alliée ; c'est le devoir des maisons de banque allemandes. Si ces efforts ne suffisent pas, le capital anglais doit coopérer, afin d'empêcher le discrédit politique de l'Italie.

La Révolution au Brésil

Les nouvelles officielles de Rio-de-Janeiro annoncent que le bombardement de Nictheroy et de la ville continue par intervalles et que les forts ripostent au feu des insurgés.

Les insurgés disposent de neuf vaisseaux et des forces navales de l'île des Cobras.

La garnison des forts de l'île Villeganon est restée neutre.

Les forts de Santa-Cruz restent fidèles au président, mais ils manquent de provisions.

Plusieurs tentatives de débarquement des insurgés ont été repoussées.

Le Parlement brésilien a voté une adresse dans laquelle il proteste de sa fidélité à la cause du président Peixoto.

Des avis privés de Rio disent que les insurgés ont opéré un débarquement et se sont emparés de Nictheroy, de l'arsenal et de la douane.

Le correspondant du *Herald*, à Montevideo, télégraphie comme suit, en date du 19 :

« On ne sait pas encore ici si Rio-de-Janeiro a été pris par les insurgés ou si le bombardement de la capitale a cessé. Toute la correspondance avec le Brésil a été retenue par les autorités postales. Tous les forts de la baie de Rio sont rendus ou sont favorables à l'amiral Mello, excepté le fort Santa-Cruz, dont les munitions d'ailleurs sont épuisées. Un grand nombre de navires arrivent ici, mais ils sont tenus en dehors de la ligne du blocus, et une partie de leur cargaison a été achetée par l'amiral Mello. »

Les Grèves

Les mineurs du Pas-de-Calais se montrent enchantés de la décision prise par leurs camarades du Nord de faire grève également.

Les mineurs d'Anzin et d'Abson travaillent. Aucune agitation n'est signalée parmi eux ; mais quelques délégués grévistes du Pas-de-Calais se sont rendus à Anzin pour tâter l'opinion. Ils ont trouvé les fosses étroitement surveillées ; mais ils supposent que les ouvriers d'Anzin chômeraient peut-être si on leur forçait la main.

La Compagnie d'Anzin a promis à ses ouvriers qu'ils bénéficieraient de toutes les concessions qui seraient faites aux mineurs des autres Compagnies et c'est cette circonstance qui rend les mineurs réfractaires au chômage.

Mais M. Basly ne désespère pas de les amener à se mettre en grève.

Le chômage est complet dans tout le Pas-de-Calais. Il y a 52,257 grévistes.

A Pecquecourt, un peloton de 19^e chasseurs à cheval a été assailli à coups de pierres.

Il n'a pu atteindre les coupables.

A Curom, les grévistes ont été chargés par les gendarmes. Les habitants refusent de loger les troupes.

M. Basly essaie de provoquer la grève à Anzin.

L'abbé Deligne a proposé à Basly de faire une conférence au bénéfice des grévistes, à Lens, sous la présidence de l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck.

On mande de Charleroi (Belgique), que la grève des mineurs français a fait affluer les commandes dans le bassin belge.

Aucune trace de grève, d'ailleurs, dans les centres houillers belges.

Les Mineurs Belges

On mande de Bruxelles que les mineurs des puits Haine et Saint-Pierre se sont mis en grève.

Le bruit court que la grève générale sera déclarée dans la soirée.

Bruxelles

L'impression générale, ici, est que la grève des mineurs belges sera votée. Cette opinion est confirmée par les quelques résultats partiels connus. Un meeting se tiendra dimanche à Wasmes, et si les patrons n'ont pas accepté les propositions des ouvriers, la grève commencera le 25 septembre courant.

Le journal *l'Etoile* dit que M. Bourée vient d'avoir une nouvelle attaque de goutte.

Le choléra à Brest

Le chiffre des décès cholérique augmente sensiblement depuis trois jours. Pour Brest, huit décès ont été constatés aujourd'hui, sept en ville et un à l'hôpital maritime.

Les Grandes Manœuvres

On mande de Magny-en-Vexin : Le général Loizillon a offert un grand dîner aux généraux et aux attachés étrangers.

Le ministre de la guerre a exprimé sa satisfaction des résultats déjà obtenus par la 1^{re} partie des manœuvres ; il a félicité le général Billot de son grand savoir et a remercié les officiers étrangers d'être venus avec empressement assister à ces manœuvres ; et a rendu un pieux souvenir au général de Miribel qui devait y assister ; il a terminé en portant un toast à la santé de M. Carnot, dont la sollicitude pour l'armée est si grande.

Le général Billot a remercié le ministre, l'assurant du zèle et du dévouement de tous.

Les manœuvres en Allemagne

Guens, 19 septembre.

Les manœuvres ont commencé à sept heures et ont été terminées à dix heures et demie. A l'attaque finale, Guillaume II conduisait lui-même le régiment des hussards, dont il est le chef honoraire.

Le principal intérêt de la journée était dans le mouvement des grandes masses de cavalerie ; il n'y a pas eu à proprement parler d'engagement exclusif de cette arme, mais une action éminemment instructive de la cavalerie unie à l'infanterie et opérant de concert contre la cavalerie seule.

Perpignan

On signale une certaine agitation en Andorre, à la suite de la construction de la ligne télégraphique par le gouvernement français.

A San-Julia de Loria, où un bureau télégraphique a été inauguré dimanche dernier, les partisans de l'évêque d'Urgel, opposés à la domination française, excitent les populations et engagent les habitants à démolir les poteaux télégraphiques.

On craint que les fils télégraphiques ne soient coupés et les poteaux démolis à bref délai par les partisans de l'évêque d'Urgel, cosuzerain d'Andorre, comme ce a eut lieu à la suite de la mission du général Yung, en 1882.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Manifestations franco-russes

Nous sommes heureux d'apprendre que la jeunesse de Figeac, donnant corps à l'idée que nous avons émise, organise pour fêter l'arrivée de l'escadre russe des réjouissances publiques : concert, retraite aux flambeaux, etc., etc.

Elles auront lieu le 13 octobre sur la place de la Raison. Bravo ! à la jeunesse figeacoise.

Gourdon, de son côté, ne reste pas inactif. Dans sa dernière séance, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la proposition suivante, présentée par M. Granier, adjoint au maire :

« Désirant associer notre commune à cette manifestation nationale, je propose :

- » 1^o De voter un crédit de 300 fr. pour l'illumination et le pavoisement des édifices public ;
- » 2^o Qu'une distribution en argent prélevée sur ce crédit soit faite aux indigents ;
- » 3^o Que le feu d'artifice qui n'a pu être tiré le 14 juillet dernier, le soit le dimanche 15 octobre prochain pour cette fête ;
- 4^o Que les habitants soient invités à illuminer et pavoiser leurs maisons. »

Espérons que Cahors suivra ce courant patriotique.

La Tour des Pendus

Les archéologues vont pousser des cris de joie, la vieille tour des pendus, classée comme monument historique, va être restaurée.

Cahors devra pour beaucoup la conservation de cette ancienne construction à la société des Etudes.

Dans un assez grand nombre de ses réunions hebdomadaires, il a été question du mauvais état dans lequel se trouve cette tour et du danger de la voir s'écrouler. Les procès-verbaux des séances pourraient en faire foi.

M. Rodolose est chargé de cette réfection, c'est assez dire qu'elle sera exécutée avec le plus grand soin.

Quand les admirateurs de l'art antique viendront visiter notre vieille cité, ils trouveront debout la tour des pendus, et consolidée, ainsi que l'est la Barbacane, sa voisine, entretenue avec soin, parce qu'elle est utilisée par la municipalité.

Ce n'est plus un corps de garde, c'est un bureau d'octroi.

Terminons en disant que la tour des pendus n'est pas appelée à disparaître comme l'ont fait les ruines du cirque des Calourques.

Ecole des Arts et Métiers

L'*Officiel* publie la liste, par ordre de mérite, des nouveaux élèves admis aux Ecoles des arts et métiers, à la suite du concours de 1893. Voici les noms des jeunes gens de notre département :

Ecole d'Aix : 82, Valas ; 63, Reynal ; 93, Attané ; 100, Camy-Trillo.

Mariage

Hier, à la mairie de Cahors, a eu lieu le mariage civil de M. Elie Lafourcade, professeur à l'école primaire supérieure de La Flèche, avec Mlle Hélène Delpech, professeur d'école normale, fille de l'excellent inspecteur primaire de la 2^e circonscription de Cahors.

Les témoins du mariage étaient MM. Tallieu, directeur de l'Ecole normale ; Jalbert, surveillant général au lycée d'Auch.

Les témoins de Mlle Delpech étaient MM. Trigère, inspecteur primaire à Cahors, et Montails, secrétaire de l'inspection académique.

Champs d'expériences

Nous apprenons que le ministre de l'instruction publique prépare l'envoi aux instituteurs des communes rurales d'une certaine quantité d'engrais supérieurs destinés aux champs d'expériences et de démonstrations déjà utilisés en vue de l'enseignement agricole élémentaire.

Vols

Un vol de quelques caleçons et de deux ou trois lampes en cuivre a été commis dans un wagon à la gare des marchandises de Cahors.

Une enquête est ouverte par la police.

M. Derougiés, chef de district, rue de la Banque, 2, à Cahors, est venu déclarer à la police que, dans la nuit du 17 au 18, on lui avait volé une cage avec cinq oiseaux dedans. Cette cage était suspendue dans l'escalier.

La porte d'entrée étant fermée, les voleurs ont dû pénétrer par le jardin pour commettre ce vol.

Fausse monnaie

Il circule en ce moment en ville des écus de 5 francs faux, à l'effigie de Charles X, au millésime de 1826.

Une de ces pièces remise dimanche dernier au guichet de la caisse d'épargne, par un déposant, a été détruite par M. le caissier.

Elles sont grossièrement fabriquées; aussi, il est très facile, avec la moindre attention, de ne pas se laisser tromper.

Lacapelle Marival

Depuis quelque temps, de nombreux vols de récoltes sont signalés dans nos campagnes.

Dans la nuit du 17 au 18 septembre courant, deux nouveaux faits de ce genre ont été commis au préjudice de dix propriétaires de la commune.

M. Léopold Bedou, maître d'hôtel, a été victime d'un vol d'une certaine quantité de maïs, dans son champ, sis au lieu de Lacérie.

Un champ de maïs, appartenant à Joseph Gibrat, éloigné de 800 mètres environ de celui du précédent, a été visité par ces rôdeurs de nuit, qui ont emporté pareille quantité de même récolte.

Les coupables sont activement recherchés. Nous engageons vivement tous les propriétaires de récoltes encore sur pied à veiller au grain.

FAITS DIVERS

Une collision sanglante

Anney, 19 septembre

Une collision sanglante, qui a failli avoir de graves conséquences, a eu lieu à Pers-Jussy entre des habitants et une bande de huit bohémien. Ceux-ci, au mépris de tout droit, faisaient paître leurs chevaux dans une prairie appartenant au sieur François Mermillod, pendant que leurs femmes et leurs enfants cueillaient des pommes et des poires. Le propriétaire averti de ce fait vint avec son domestique, le nommé Quoëx, leur intimer l'ordre de faire sortir leurs bêtes hors de son pré. Loin de satisfaire à cette invitation, les bohémien répondirent par des injures et s'armant de pierres et de bâtons coururent sur eux deux hommes. Ce fut alors une mêlée indescriptible où les gitanos eurent vite le dessus. Plusieurs habitants de Pers-Jussy ont été blessés dans cette bagarre, ce sont les nommés François Mermillod, Quoëx, Jules Rognet, Pierrette Rognet, Françoise Dubouloz. La gendarmerie, prévenue, a arrêté les bohémien à Bonneville où ils étaient allés se réfugier. Cette affaire a causé une grande émotion dans le pays.

Les pommes de terre

D'après certaines personnes, éplucher une pomme de terre crue serait un acte de vandalisme qui nous prive de la partie la plus riche en sels minéraux du précieux végétal. Il faudrait tout simplement la faire cuire, puis lui retirer délicatement la petite peau fine qui la recouvre et alors s'en servir selon les goûts et les caprices de chacun.

Le docteur Boens, un des fervents défenseurs de la pomme de terre, ne nous dit pas comment nous y prendre pour « les frites » ;

il faut pourtant les éplucher crues; nous conseillerons donc à nos lecteurs d'en retirer le moins possible en les épluchant.

Effets de la foudre

Un violent orage a éclaté ces jours derniers à Oloron (Basses-Pyrénées).

En même temps qu'un coup de tonnerre épouvantable faisait trembler les moins peureux, la foudre tombait sur divers endroits et notamment sur la toiture de la maison Souviron.

Descendant par la cheminée jusqu'aux magasins du rez-de-chaussée, elle en sortait en faisant voler en éclats le tablier et le chambrane, passait au milieu des employés à demi morts de frayeur, s'engageait dans un corridor, suivait à travers les appartements les fils des sonneries électriques, trouant et démolissant tout sur son passage et enfin, allumait un incendie qu'on a eu assez de mal à éteindre.

En sortant de la maison Souviron, la foudre a rendu visite au voisin, M. Ferdinand Supervielle, et s'est permis, pendant qu'il dinait avec sa famille, de lui enlever le pain qui était à ses côtés, sur la table, de renverser verres et assiettes et de casser, en se retirant, plusieurs carreaux de vitres.

Continuant sa course capricieuse, elle entra dans la salle à manger de l'hôtel Loustalot, renversait la bonne de service et couchait sur la table trois pensionnaires qui prenaient leur repas.

Le premier moment de frayeur passé, et, comme très heureusement, il n'y a pas eu d'accident de personnes à déplorer, on n'entendait bientôt dans le quartier que des gens qui chantaient :

« Grand Dieu, que je l'ai échappé belle ! »

Les guépriers

C'est maintenant surtout qu'il faut rechercher les guépriers si nous ne voulons pas, l'an prochain, avoir à souffrir cruellement des guêpes. Voici le moment où les femelles vont se terrer pour passer chaudement l'hiver. Au commencement du printemps, ces femelles feront une première ponte d'une vingtaine d'œufs environ, qu'elles placeront soigneusement dans les alvéoles fabriqués par elles à l'avance. Au fur et à mesure de l'éclosion des premières larves, ces mères-guêpes construiront de nouveaux alvéoles où elles continueront à pondre tout en nourrissant leurs premiers... rejetons.

Quelques jours suffisent aux larves pour se transformer en guêpes. Ces guêpes sont dépourvues de sexe et sont condamnées à servir comme ouvrières dans la famille; elles ne sont que les domestiques de la mère-guêpe. C'est pour elle et pour les nouveaux venus, les dernières larves, qu'elles vont à la recherche de leur proie de prédilection, escargots, chenilles ou araignées. Et pendant trois ou quatre semaines, grâce à ce mode d'évolution, au développement des ouvrières, à la multiplication extraordinaire des larves, c'est par milliers qu'il faut compter la population d'un nid de guêpes vers la fin du printemps.

Si donc, au printemps et à l'été prochains, nous ne voulons pas voir sortir de terre d'innombrables colonies de ces insectes nuisibles, détruisons les nids où les femelles, dans quelques jours, vont chercher un abri pour y passer l'hiver et y pondre tout à leur aise.

Faut-il manger du lièvre ?

D'après Pline, la chair du lièvre procure un doux sommeil et donne la grâce, l'amabilité durant toute une semaine à celui qui en mange. Linné, lui, affirme sérieusement que la peau du lièvre préserve des puces.

Cette inoffensive et timide bête possède donc d'admirables qualités. Comment en a-t-on fait l'animal favori des sorcières? Comment, en certains pays, considère-t-on comme un mauvais présage de le voir traverser un chemin où l'on passe soi-même?

Les anciens Bretons traitaient d'impiété l'action de manger du lièvre — c'est César qui le rapporte — et c'est parce qu'ils révéraient ce quadrupède. Mais Moïse le déclarait immonde, s'imaginant qu'il possédait les quatre estomacs des ruminants.

Les Arabes modernes mangent la chair du lièvre; toutefois, les Arméniens, les Turcs et les habitants de la Tunisie n'y touchent pas. Aussi est-ce en ces pays qu'il fait bon chasser « le foudre de guerre » de la Fontaine.

La bière

La bière est une excellente boisson et quand elle n'est pas alcoolisée elle est saine, et convient parfaitement à tous les tempéraments.

Pour la bière de ménage voici une recette assez usitée, et qui donne de bons résultats, prenez 600 grammes de houblon dans un récipient pouvant contenir 10 litres d'eau. Versez-y de l'eau bouillante et laissez infuser pendant une heure et demie. Passez ce liquide au tamis, faites ensuite bouillir le houblon dans 12 litres d'eau pendant une heure ou deux, repassez au tamis, mélangez cette décoction avec la première infusion. Puis vous mettez dissoudre dans 75 litres d'eau deux litres de fécule, vous y ajoutez un demi verre de bière et l'eau de houblon, vous mettez dans un baril que vous ne bondez pas. Bientôt la fermentation commence, une écume épaisse sort par la bonde, vous la recueillez dans un vase, elle vous servira de levure pour une autre cuvée. Quand la fermentation est terminée vous soutirez la bière dans un autre baril qui doit être plein, vous le bondez. Vous laissez reposer deux ou trois jours, puis vous coulez votre bière pour la rendre plus claire. Si vous habitez près d'une brasserie, vous trouvez facilement ce qui vous sera nécessaire pour cela, sinon vous collez comme s'il s'agissait de vin blanc. Vous mettez ensuite en bouteille bien bouchée qui doivent rester debout et dans une cave fraîche. Il ne faut pas oublier que la bière doit être consommée de suite, les bières alcooliques seules se conservent cinq et six mois, les autres demandant à être bues dans un mois ou deux au plus, autrement elles aigrissent.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Depuis plus de 10 ans !

Villiers-Bretenoux (Somme, le 23 octobre 1892. Depuis plus de dix ans, ma femme souffrait de constipation, de gonflement d'estomac, de ballonnements et de douleurs dans le ventre; depuis qu'elle prend vos bonnes Pilules Suisses, elle va beaucoup mieux. (Sig. lég. JULES PIGNONIER, 22, rue de l'Avanture.

QUINUM LABARRAQUE

VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOURS PRINCIP.

BULLETIN FINANCIER

Dès le début de la séance, la lourdeur a prévalu sur nos rentes. Ce n'est qu'au milieu que les cours ont repris une certaine fermeté, tant au comptant qu'à terme, et le marché semble vouloir s'améliorer.

Le 3 0/0 s'est tenu un instant à 98.10 pour clôturer à 98.25. L'amortissable a été coté à 98.70.

Le 4 1/2 s'inscrit à 104.32 et 104.45. Sur le marché des maisons de crédit, les dispositions sont meilleures. Le Crédit Foncier est à 968.75 et le Crédit Lyonnais à 772.50. La Banque de Paris est demandée en clôture à 626.25.

Dans une minime proportion, les fonds russes sont mieux tenus.

Le Suez cote 2683.75.

ETUDE

De M^e **DUCLAUX** avoué à Cahors, cours de la Chartreuse n° 10 (Ancienne étude DELBREIL)

VENTE SUR SURENCHÈRE

A SUITE DE Saisie Immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des criées des vacations du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le mercredi onze octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, à midi et demi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

1^o Que par suite d'une déclaration de surenchère faite au greffe du tribunal civil de Cahors, le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré par Madame Marie-Catherine Laytou, veuve de M. Jean-Jules Vargues, domiciliée de la ville de Cahors, sur l'adjudication des 1^{er} et 2^e lots, prononcée le treize septembre mil huit cent quatre-vingt-treize au profit de M. François Dufour, avocat, demeurant à Cahors, moyennant dix francs pour chaque lot des biens

saisis à la requête dudit Monsieur Dufour.

Sur la tête et au préjudice du sieur Etienne Laytou, cordonnier et la dame Emilie Contios, sans profession, mariés, demeurant et domiciliés à Cahors, rue Nationale, numéro 47 et de M. Paul Sers, ancien greffier du tribunal de commerce de Cahors, domicilié audit Cahors pris en qualité de syndic provisoire de la faillite dudit Etienne Laytou dont les créanciers sont en état d'union.

Et, 2^o D'une autre déclaration de surenchère, faite au greffe dudit tribunal le dix-huit du même mois de septembre, enregistré par M. Adrien Luc, praticien, domicilié de ladite ville de Cahors, sur l'adjudication du troisième lot prononcée ledit jour treize septembre, au profit dudit M. Dufour, moyennant dix francs du troisième lot des biens saisis sur la tête des-dits mariés Laytou.

Qu'aux requête, poursuite et diligence de : 1^o Madame veuve Vargues, sus-nommée et 2^o Monsieur Adrien Luc, aussi sus-nommé, ayant M^e Duclaux pour leur avoué constitué près le tribunal civil de Cahors sur la présente surenchère et ses suites.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Etienne Laytou, cordonnier et dame Emilie Contios, sans profession, mariés, parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué ;

2^o Paul Sers, pris en qualité de syndic provisoire de la faillite dudit Laytou, n'ayant pas d'avoué constitué ;

3^o Et M. Paul-François Dufour, avocat, sus-nommé, poursuivant la vente et pris comme adjudicataire

surenchéri, ayant M^e Billières pour avoué constitué.

Il sera procédé, le mercredi onze octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, à midi et demi, à l'audience des criées des vacations du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente sur surenchère au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immeubles ci-dessous désignés en trois lots composés comme suit :

DÉSIGNATION SOMMAIRE Des biens surenchérés telle qu'elle résulte du cahier des charges.

Premier lot

1^o Dans la ville de Cahors, Grande rue Haute, cour et corridor, numéro 731 P, section N du plan cadastral, d'une contenance environ de cinq centiares ;

2^o Dans la ville de Cahors, Grande rue Haute, sol de maison, numéro 732 P, section N dudit plan, de contenance de sept centiares ;

3^o Dans la ville de Cahors, Grande rue Haute, cour et corridor, numéro 731 P, section N dudit plan, de contenance de 5 centiares ;

4^o Dans la ville de Cahors, Grande rue Haute, sol d'escalier numéro 731 du plan section N, d'une contenance de huit ares ;

5^o Une maison, située à Cahors Grande rue Haute, aujourd'hui rue des Soubirous, numéro 24 de la rue numéro 732 section N du plan cadastral. Cette maison est portée au plan pour un revenu de quarante-cinq

francs, elle est à deux étages avec grenier au-dessus, magasin au rez-de-chaussée et cour intérieure ;

6^o Une maison numéro 732, section N du plan, qui se trouve immédiatement derrière celle précédemment décrite, avec deux étages et rez-de-chaussée.

La cave et la chambre sur la cave ne sont pas la propriété des saisis.

Mise à prix fixée par le surenchérisseur douze fr. ci. 12 En sus des charges.

Deuxième lot

(Cahors)

1^o Sol de maison, four et patus situés Grande Rue basse, aujourd'hui rue Nationale, numéro 47 de la rue et numéro 1827 section N du plan cadastral, de contenance de un are cinquante centiares.

2^o Une maison, rue nationale numéro 47 et rue de la Calprenède numéro 2, à trois étages, numéro 1827, section N du plan, d'un revenu de 607 fr. 50.

Mise à prix fixée par le surenchérisseur douze fr. ci. 12 En sus des charges.

Troisième lot

(Commune de Cahors)

1^o Une friche au lieu dit Pech de Lièvre, numéro 454 section H du plan d'une contenance de six ares cinquante centiares ;

2^o Une vigne au même lieu, numéro 455 section H dudit plan de contenance de trente-quatre ares quatre-vingts centiares ;

3^o Une vigne, à Pech Viel, numéro 703 P, section H du plan de conte-

nance de soixante-un are soixant^e centiares ;

4^o Une vigne à Pech Viel, numéro 705 P, section H du plan de contenance de un hectare, six ares, cinquante centiares ;

5^o Une vigne, à Rivière de Bartasac, numéro 951 section I du plan de contenance de 17 ares, 10 centiares ;

6^o Une vigne à Pech Viel, numéro 700 P, section H du plan, d'une contenance de dix ares ;

7^o Une maison au même lieu, numéro 700 section N dudit plan, d'un revenu de neuf francs.

Mise à prix fixée par le surenchérisseur douze fr. ci. 12 En sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le 20 septembre 1893

L'avoué surenchérisseur, Signé : **DUCLAUX.**

Enregistré à Cahors le août mil huit cent quatre-vingt-treize fol C reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : Agard, receveur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e **DUCLAUX**, avoué surenchérisseur, ou à M^e **BILLIÈRES**, avoué surenchéri.

ÉTUDE

de M^e DUCLAUX, avoué à Cahors, cours de la Chartreuse n° 10 (Ancienne étude Delbreil)

VENTE

SUR

SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN SEPT LOTS

De divers Immeubles

Situés sur les communes de CÉZAC, PERN et LHOSPITAL-LET arrondissement de Cahors (Lot).

L'adjudication aura lieu le **ONZE OCTOBRE** mil huit cent quatre-vingt-treize.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de 1° De la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte obligatoire retenu par M^e Fournié, notaire à Cahors, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré;

2° D'un acte de cession retenu par M^e Arènes, notaire à Cahors, le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

Et par suite de deux procès-verbaux de saisie immobilière du ministère de M^e Contou, huissier à Cahors, le premier en date des vingt-huit, vingt-neuf, trente juin et des trois et quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le cinq du même mois de juillet, volumes 149 et 150, numéros 36 et 1. Et le second en date des dix et douze juillet de la même année, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au même bureau des hypothèques de Cahors le quinze du même mois de juillet, vol. 150, numéros 6, 7.

Et encore en exécution d'un jugement rendu le trente août mil huit cent quatre-vingt-treize par le Tribunal civil de Cahors, lequel donnant acte à M^e Duclaux, avoué, des lecture et publication du cahier des charges et disant droit sur un dire y inséré, a fixé la vente au **onze octobre mil huit cent quatre-vingt-treize**;

Et aux requête, poursuites et diligences de dame Marie, dite Léontine Bonays, sans profession, veuve de M. Alithe Rulié, quand vivait percepteur à Gréalou, la dite dame domiciliée au lieu de Cabazac, commune de Cézac, ayant M^e Duclaux pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors :

En présence ou eux dûment appelés de : 1° M. Jérôme-Eugène Rulié, propriétaire, domicilié au lieu de Cabazac, commune de Cézac, partie saisie, n'ayant pas constitué avoué;

2° Eugène Rulié, propriétaire, demeurant à Cabazac;

3° Albert Rulié, propriétaire, demeurant à Cabazac, ces deux derniers pris en leur qualité d'héritiers sous bénéfice d'inventaire de M. Alithe Rulié, leur père décédé, parties saisies, ayant M^e Duclaux pour avoué;

4° Demoiselle Marie Rulié, mineure émancipée par acte du trois décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, devant Monsieur le juge de paix de Castelnau-Montriat, la

dite demoiselle prise en sa qualité d'héritière et représentante du dit Alithe Rulié;

5° M. Mostolac, Jean Baptiste fils, propriétaire à la Chave, commune de Cézac, pris en sa qualité de curateur de la dite mineure Marie Rulié partie saisie, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le **onze octobre mil huit cent quatre-vingt-treize**, à midi précis, à l'audience des vacations du Tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, en sept lots, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION SOMMAIRE

DES

BIENS A VENDRE

PREMIER LOT

Domaine de Cabazac

Commune de Cézac

1. Terre, Rivière haute, 22 P., s. C., 8 ares 92 cent.
2. Vigne, Font de Maurine, 2, s. C., 6 hect. 79 ares 8 cent.
3. Bois, Font de Maurine, 3 P., s. C., 2 hect. 68 ares 79 cent.
4. Terre, Combe de la Garenne, 6, s. C., 1 hect. 2 ares 40 cent.
5. Bois, Cabazac ou la Garenne, 7, s. C., 7 hect. 46 ares 50 cent.
6. Terre, Bout du Pech, 8, s. C., 2 hect. 45 ares 10 cent.
7. Jardin, Cabazac, 9, s. C., 3 ares 70 cent.
8. Sol de maison, Cabazac, 10, s. C., 21 ares 90 cent.
9. Jardin, jardin, 11, s. C., 4 ares 10 cent.
10. Terre, le Causse, 12, s. C., 57 ares, 60 cent.
11. Friche, Moulin à vent, 13, s. C., 1 hect. 36 ares 35 cent.
12. Terre, Bout de la Combe, 15, P., s. C., 54 ares 30 cent.
13. Friche, Bout de la Combe de Madone, 16, s. C., 2 hect. 60 ares 80 cent.
14. Terre, Bout de la Combe, 17, s. C., 19 ares 10 cent.
15. Bois, Pech des Ayrolles, 20 P., s. C., 12 hect. 20 cent.
16. Terre, Combelayre, 21 P., s. C., 1 hect. 3 ares 50 centiares.
17. Terre, Rivière-basse, 28 P., s. C., 85 ares 40 cent.
18. Friche, Pech des Ayrolles, 18 P., s. C., 35 ares 26 cent.
19. Terre, Rivière-basse, 28 P., s. C., 5 ares 69 cent.
20. Bois, Font Maurine, 3, s. C., 4 hect. 36 ares 71 cent.
21. Terre, Rivière-Haute, 22 P., s. D., 4 hect. 17 ares 30 cent.
22. Bois, Pech Ayrolles, 20 P., s. D., 2 hect. 68 ares 30 cent.
23. Terre, Rivière-basse, 28 P., s. D., 1 are 4 cent.
24. Friche, Moulin à vent, 13 P., s. C., 28 ares 80 cent.
25. Sol. Moulin à vent, 14, s. C., 35 ares.
26. Friche, Moulin à vent, 26 s. C., 22 ares 30 cent.
27. Friche, Laplane, 18 P., s. C., 1 hect. 50 cent.
28. Maison d'habitation, d'exploitation avec toutes dépendances et Garenne au lieu de Cabazac, 10, s. C.

Commune de Pern

29. Bois, La Rivière, 601, S B, 79 ares 40 cent.
 30. Bois, La Rivière, 603, S. B, 99 ares 10 cent.
 31. Bois, La Rivière, 603 bis, S. B, 6 ares 90 cent.
 32. Bois, La Rivière, 604, S. B, 4 ares 80 cent.
 33. Terre, La Rivière, 602, S. B, 2 hect. 80 ares 20 cent.
- Mise à prix : **quinze mille francs**, ci. **15,000 fr.**
En sus des charges.

DEUXIÈME LOT

Domaine de Fabre

Commune de Pern

1. Terre, Fabre, 303, S. A, 1 hect. 38 ares.
2. Terre, Fabre, 305, S. A, 22 ares 10 cent.
3. Friche, Fabre, 306, S. A, 33 ares 70 cent.
4. Friche, Fabre, 307, S. A, 94 ares 90 cent.
5. Vigne, Fabre, 308, S. A, 2 hect. 86 ares 20 cent.
6. Friche, Fabre, 310, S. A, 77 ares 30 cent.
7. Friche, Fabre, 311, S. A, 30 ares 10 cent.
8. Vigne, Fabre, 314, S. A, 92 ares 40 centiares.
9. Terre, Fabre, 315, S. A, 25 ares 20 cent.
10. Friche, Fabre, 316, S. A, 28 ares 50 cent.
11. Terre, Fabre, 317, s. A, 52 ares 10 cent.
12. Friche, Fabre, 318, s. A, 60 ares 70 cent.
13. Pâturage, Fabre, 319, s. A, 24 ares 80 cent.
14. Terre, Fabre, 320 s. A, 3 ares 70 cent.
15. Jardin, Fabre, 321, s. A, 5 ares 90 cent.
16. Grange, Fabre, 322, s. A, 2 ares 10 cent.
17. Jardin, Fabre, 324, s. A, 4 ares 40 cent.
18. Terre, Fabre, 325, s. A, 4 ares 50 cent.
19. Terre, Fabre, 328, s. A, 29 ares.
20. Friche, Fabre, 329, s. A, 11 ares 90 cent.
21. Terre, Fabre, 330, s. A, 16 ares 20 cent.
22. Terre, Fabre, 331, s. A, 4 ares 20 cent.
23. Friche, Fabre, 332, s. A, 12 ares 60 cent.
24. Bois, Fabre, 333, s. A, 6 ares 60 cent.
25. Terre, Fabre, 334, s. A, 39 ares 70 cent.
26. Terre, Fabre, 335, s. A, 19 ares 50 cent.
27. Terre, Fabre, 336, s. A, 1 hect. 8 ares 70 cent.
28. Friche, Fabre, 337, s. A, 2 hect. 58 ares 90 cent.
29. Bois, Fabre, 338, s. A., 2 hect. 64 ares 90 cent.
30. Bois, Fabre, 437, s. A., 37 ares 50 cent.
31. Pré, Fabre, 498, s. A., 23 ares 40 cent.
32. Pré, Fabre, 442, s. A., 42 ares 10 cent.
33. Bois, Fabre, 443, s. A., 14 ares 40 cent.
34. Bois, Fabre, 444, s. A., 20 ares 50 cent.
35. Pâturage, Fabre, 448, s. A., 90 ares.
36. Bois, Fabre, 312, s. A., 1 hect. 93 ares 20 cent.
37. Pré, Fabre, 326, s. A., 21 ares 60 cent.
38. Bois, Fabre, 327, s. A., 1 hect. 36 ares 90 cent.
39. Sol de maison, Fabre, 323, s. A., 2 ares 40 cent.
40. Terre, Fabre, 313 P., s. A., 36 ares 20 cent.
41. Terre, Rivière, 441 P., s. B., 2 hect. 16 ares 78 cent.
42. Pâturage, Rivière, 439 P., s. B., 47 ares 58 cent.
43. Terre, Rivière, 440 P., s. B., 1 hect. 60 ares 40 cent.
44. Pâturage, Bigue-Basse, 452 P., s. B., 4 ares, 90 cent.
45. Bois, Fabre, 302 P., s. B., 1 hect. 95 ares 40 cent.
46. Vigne, Fabre, 304 P., s. B., 85 ares 60 cent.
47. Friche, Fabre, 339 P., s. A., 1 hect. 74 ares.
48. Terre, Rivière, 485 P. s. A., 10 ares.
49. Pâturage, Rivière, 436 P., s. B., 45 ares 60 cent.
50. Bois, Bigue-Basse, 456 P., s. B., 48 ares 32 cent.
51. Maison avec ses dépendances.

Mise à prix : **Dix mille fr.**, ci. **10,000 fr.**
En sus des charges.

TROISIÈME LOT

Les Moulins

Commune de Cézac

1. Pré, Moulin de Robert, 500, s. D., 37 ares vingt cent.
2. Réservoir, Moulin de Robert, 501, s. D., 8 ares 50 cent.
3. Pré, Moulin de Robert, 502, s. D., 32 ares 30 cent.
4. Terre, Moulin de Robert, 504, s. D., 35 ares 10 cent.
5. Jardin, Moulin de Robert, 505, s. D., 2 ares 80 cent.
6. Pré, Lacapillière, 575, s. D., 56 ares 60 cent.
7. Sol de moulin, Lacapillière, 576, s. D., 60 cent.
8. Réservoir et défruit. — Lacapillière, 577, s. D., 12 ares.
9. Sol de maison, moulin, four et patus. — Moulin de Robert, 506 P., s. D., 8 ares soixante-dix cent.
10. Terre, Moulin de Robert, 508 P., s. D., 8 ares 10 cent.
11. Friche, Plaine du moulin à vent, 695, s. D., 12 ares 40 cent.
12. Bois, Combel de Pinel, 204, s. D., 30 ares 40 cent.
13. Terre, Moulin de Robert, 499 P., s. D., 30 ares 43 cent.
14. Sol de maison, moulin, four et patus. — Moulin de Robert, 503 P., s. D., 50 cent.
15. Terre, Moulin de Robert, 508 P., s. D., 3 ares.
16. Moulin, Moulin de Robert, 506, s. D.
17. Maison avec ses dépendances, Moulin de Robert, 506, s. D.
18. Maison avec ses dépendances, Lacapillière, 576 P., s. D.

Nota. — Il est déclaré que l'adjudicataire de ce troisième lot n'entrera en possession et jouissance qu'après le décès de Madame Marie Frézals, épouse de Jérôme-Eugène Rulié. Cette dernière ayant acquis l'usufruit suivant acte retenu par M^e Fournié, notaire à Cahors, le deux février 1868, enregistré.

La nue propriété est donc seule mise en vente.

Mise à prix : **douze mille huit cents francs**, ci. **12,800 fr.**
En sus des charges.

QUATRIÈME LOT

Commune de Lhospitalet

1. Pâturage, Les Gardes, 1071 P., s. B., 12 ares.
2. Sol, Les Gardes, 1072, s. B., 60 cent.

Mise à prix : **quinze cents francs**, ci. **1,500 fr.**
En sus des charges.

CINQUIÈME LOT

Commune de Cézac

1. Grange et patus, Moulin de Robert, 507, s. D., 2 ares 60 cent.
2. Terre, Lagrave, 558 P., s. D., 89 ares 62 cent.

Mise à prix : **deux mille fr.**, ci. **2,000 fr.**
En sus des charges.

1^{er} Blottement

Après adjudications séparées les troisième, quatrième et cinquième lots seront blottés et mis en vente sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles.

SIXIÈME LOT

Commune de Cézac

1. Terre, Rivière-Basse, 28 P, s. C., 48 ares 10 centiares.
2. Terre, Rivière-Haute, 28 P, s. C., 45 ares 84 centiares.

Mise à prix : **quatre cents francs**, ci. **400 fr.**
En sus des charges.

SEPTIÈME LOT

1. Pré, Saute-en-Sus, 4, s. C. Cézac, 59 ares 80 cent.

2. Terre, Saute-en-Sus, 5, P. s. C. Cézac, 1 hectare 27 ares 93 centiares.

3. Terre, Moulinat, 490 s. B. Pern, 36 ares 72 cent,
4. Bois, Moulinat, 491 s. B. Pern, 76 ares 13 cent.

Mise à prix : **Trois mille francs**, ci. **3,000 fr.**
En sus des charges.

2^e Blottement

Après adjudications séparées, les premier et septième lots seront blottés et remis en vente sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles.

Nota. — Dans les vingt jours de l'adjudication, les adjudicataires devront payer entre les mains de l'avoué soussigné, outre les frais faits pour parvenir à la vente, ceux exposés pour arriver à la délimitation des parcelles revenant à la succession de feu Alithe Rulié, et indivisés entre cette succession et Marie Frézals, épouse Rulié, et formant le septième lot.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'avoué poursuivant,

Signé : **DUCLAUX.**

Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, F^o C^o reçu un franc vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : **AGARD**, receveur.

S'adresser pour tous renseignements à M^e **DUCLAUX**, avoué poursuivant, rédacteur du cahier des charges.

GUERISON
Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES, ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris) 0^f 30

La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : **LATTOU.**